

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2023
Rapporteur :
Monsieur David LE GOFF**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023 (accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations d'insertion

Quimper Bretagne Occidentale souhaite poursuivre son effort en matière d'insertion par le versement d'une aide aux structures du secteur implantées sur son territoire. Cette aide pour 2023 d'un montant total de 58 948 € est destinée à favoriser l'accompagnement des publics en insertion habitant sur le territoire de l'agglomération. Parallèlement, Quimper Bretagne Occidentale entamera, sur le second semestre 2023, une réflexion sur la refonte de ses politiques d'insertion.

1. Subventions aux structures d'insertion

a. A Toute Vapeur

La SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) A Toute Vapeur, entreprise d'insertion, a une activité de blanchisserie permettant d'accueillir et de salarier des personnes éloignées de l'emploi sur le métier d'agent de production-lingère ou de chauffeur-livreur. La Fondation Massé Trévidy en est l'actionnaire unique.

En 2021, À Toute Vapeur (ATV) a salarié 19 personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) pour un total de 7.16 ETP. Ces bénéficiaires sont domiciliés sur le territoire de l'agglomération. Il s'agit essentiellement de femmes, bénéficiaires du RSA (92%). La création d'un poste d'attaché commercial a permis de développer de nouveaux contrats (EHPAD Avel Genwerzh, TPE et PME Locarmor, Leonidas, linge de fin de saisons des campings...). Pour l'année 2023, l'association souhaite poursuivre l'approche commerciale, et engage une réflexion sur l'ouverture le samedi matin.

Il est proposé d'attribuer à « à Toute Vapeur » au titre de l'année 2023 :

- Une subvention de 6 000 € (imputation budgétaire : 523 6574 900) ;

- Le versement d'une subvention de 10 098 € en participation à ses charges locatives (imputation budgétaire : 523 6574 900).

b. Inservet 29

Inservet 29, entreprise d'insertion, a une activité de revente de vêtements d'occasion remis en état, permettant d'accueillir et de salarier des personnes éloignées de l'emploi sur le métier de vendeur. L'association assure une mission d'insertion socio-professionnelle en proposant 4 postes de vendeurs en prêts à porter.

En 2021, 22 personnes sont accompagnées et 16 personnes ont été salariées en CDDI dont 50 % bénéficiaires du RSA. 9 salariés sont sortis du dispositif, un a trouvé un CDD de plus de 6 mois, un autre un CDD de moins de 6 mois, trois personnes se sont engagées dans une formation qualifiante, une autre en passerelle IAE. Des actions ont été réalisées ; évolution CLEA (Compétences clés), participation au « Café de l'emploi » ; mise en place de périodes de stages. Malgré la fermeture des boutiques, des temps de formations et d'accompagnement ont été poursuivis.

Pour 2023, il est proposé d'attribuer à Inservet une subvention de 3 600 € (imputation budgétaire : 523 6574 900).

c. Association Les Maraîchers de la Coudraie

L'association « Les Maraîchers de la Coudraie » est un chantier d'insertion ayant pour support la production et la commercialisation de légumes biologiques.

Depuis le début de l'activité en 2012, l'association bénéficie d'une mise à disposition gracieuse de terrains et bâtiments par la ville de Quimper, sur le site de La Coudraie, route de Guengat. Afin d'augmenter les capacités de production, la Ville a décidé, en mars 2015, de mettre à disposition gracieuse de l'association 4 hectares supplémentaires au Corniguel. Par ailleurs, et toujours dans l'objectif d'augmenter la production, l'association a acquis, en 2018, un terrain de 5 200 m² à proximité de La Coudraie.

En 2021, l'association a salarié 37 personnes en CDDI pour un total de 11.3 ETP. Sur l'ensemble des salariés, 17 salariés sont sortis du dispositif. 9 de ces sorties sont considérées comme « dynamiques » par l'accès à un emploi durable ou une entrée en formation.

L'association a permis aux stagiaires de visiter 22 entreprises. Ces rencontres permettent d'initier des partenariats avec certaines entreprises.

Il est proposé de reconduire le dispositif qui a été accordé aux Maraîchers de la Coudraie en 2023 ; soit une subvention de fonctionnement de 18 000 € (imputation budgétaire : 523 6574 900) ; subvention destinée à participer aux frais de développement économique de l'association.

Par ailleurs, l'association souhaite développer de nouvelles activités afin de valoriser ce lieu en un espace d'apprentissage et d'échanges intergénérationnels. Pour ce faire, en partenariat avec la Congrégation des sœurs de Notre Dame de la Miséricorde de Quimper, les Maraîchers de la Coudraie s'engagent dans un projet associatif visant à favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Ce projet pédagogique autour de l'accessibilité alimentaire s'inscrit dans le cadre du plan alimentaire territorial. Au vu de ce projet, il est proposé pour 2023 d'accorder une subvention de 10 000 €.

d. Association Mobil'Emploi

Mobil'Emploi est une association qui vient en aide à la mobilité des personnes en situation précaire dépourvues de moyens de locomotion afin de leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans l'emploi et d'effectuer toute démarche utile à leur insertion professionnelle durable. Mobil'Emploi propose notamment une aide temporaire pour les déplacements et trajets par la mise en place de navettes dont les chauffeurs sont des salariés en insertion.

En 2021, Quimper Bretagne Occidentale a alloué une subvention de 11 250 € à Mobil'Emploi afin de soutenir cette action de transport sur des horaires atypiques (4h-7h et 19h30-23h). 758 personnes résidant sur le territoire de l'agglomération en ont bénéficié (470 en 2021) soit 90 personnes par jour.

Il est proposé de reconduire cette subvention de 11 250 € pour l'année 2023 (imputation budgétaire : 523 6574 900).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

1 - à signer les conventions de partenariat 2023 avec À Toute Vapeur, Inservet 29, Les Maraîchers de la Coudraie et l'avenant n°1 avec Mobil Emploi ;

2 - à verser les subventions.